

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون
ن DISPARUS المفقودون DISPARUS المفقودون

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Janvier 2022

Table des matières

Le 360- le 2/01/2022- Algérie : la crise du pain et de l'huile est de retour, confirmant les prévisions de la banque mondiale	3
Liberte-Algerie - le 06 janvier 2022- La grève des travailleurs des impôts massivement suivis.....	5
Liberte-Algerie - le 09 janvier 2022- Les avocats en grève illimitée à partir de jeudi.....	7
TV5 Monde - le 09 janvier 2022- Algérie : l'opposant Fethi Ghares condamné à 2 ans de prison ferme	9
Liberte-Algerie - le 10 janvier 2022- Mohcine Belabbas placé sous contrôle judiciaire	10
Liberte-Algerie - le 20 janvier 2022- Les activités du PST gelées et son siège fermé.....	10
Liberte-Algerie - le 20 janvier 2022- Le ministère de l'Intérieur débouté dans le dossier de l'UCP	10
Liberte-Algerie - le 20 janvier 2022- Me Aït Larbi appelle à la libération des détenus d'opinion....	11
El-Watan-dz– le 26 janvier 2022 - Air Algérie : Des syndicalistes poursuivent leur mouvement de protestation	12
El-Watan-dz – le 25 janvier 2022- Près de 26,4 millions de personnes en âge de travailler	14
El-Watan-dz – le 24 janvier 2022- Affaire du président du RCD : L'appel examiné mercredi à la cour d'Alger.....	15
El-Watan-dz – le 24 janvier 2022- Tizi Ouzou : La grève des boulangers largement suivie	16
El-Watan-dz – le 24 janvier 2022- Le PST entreprend des procédures pour le dégel de ses activités	17
L'expression dz – le 29 janvier 2022- Ali Ghediri écope de 4 ans de prison ferme- Incarcéré depuis juin 2019, l'accusé a passé plus de 32 mois en détention.	19
L'expression dz – le 29 janvier 2022- La baguette toujours absente	20
L'expression dz – le 29 janvier 2022- Ils emboîtent le pas aux avocats et notaires- Les huissiers de justice rejoignent la protestation	22
APS dz – 29 janvier 2022 - Le Parquet d'Alger dément des informations sur une grève de la faim de certains détenus	23
Le soir d'Algérie - le 30 janvier 2022- Le parquet d'Alger dément des informations sur une grève de la faim de certains détenus	24
Humanité - 40 détenus en grève de la faim à Alger	24

Le 360- le 2/01/2022- Algérie : la crise du pain et de l'huile est de retour, confirmant les prévisions de la banque mondiale

L'année 2022 commence sous de très mauvais auspices en Algérie. La crise du prix du pain, dont la hausse est préconisée par les professionnels, et la pénurie d'huile de table sont en effet de retour. L'agence de presse algérienne et les officiels ressortent à nouveau leur fumeuse théorie d'une «complotise».

Dans une dépêche publiée hier, samedi 1^{er} janvier 2022, l'agence officielle de presse algérienne, APS, se fait l'écho d'un communiqué, publié le même jour, par l'association des boulangers et commerçants algériens, qui exige le maintien, même à perte, du prix de la baguette de pain à 10 dinars, alors même que le prix officiel de ce produit de première nécessité est fixé par l'Etat algérien à 8 dinars.

En effet, l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), annonce qu'elle se démarque «des appels à augmenter le prix de la baguette subventionnée à 15 DA, assurant que toutes les revendications légitimes des boulangers avaient été soumises aux autorités publiques».

Reconnaissant que les prix des intrants (levures, améliorants...) et les charges (salaires, factures d'électricité et d'eau, loyers...) ont effectivement augmenté et érodé la marge bénéficiaire des boulangeries, l'UGCAA appelle néanmoins les boulangers à «faire montre de conscience, d'esprit patriotique et ne pas se précipiter à augmenter les prix, de manière aléatoire, à compter du 1^{er} janvier 2022».

Cette association demande aussi de «ne pas se laisser induire par les rumeurs malveillantes et les infox relayées par les réseaux sociaux, dont les auteurs cherchent, comme à l'accoutumée, à semer la discorde et le désespoir en ciblant le gagne-pain du citoyen lambda, en exploitant les revendications légitimes des professionnels pour exécuter leurs ignobles complots et dessins belliqueux».

Hausse du prix de la baguette de près de 100%. Une telle propagande, généralement brandie comme étant la panacée, peut-elle servir de solution à des problèmes économiques objectifs?

En tout cas, nombre de boulangers ont déjà augmenté le prix des baguettes qu'ils vendent, sans tenir compte de l'avis de l'association, diligentée par le régime.

Le prix de la baguette est en effet passé de 8 à 15 dinars, ce qui constitue une hausse de près de 100% et menace réellement d'enflammer le front social.

Le pouvoir d'achat des Algériens a en effet souffert de façon très significative des gouvernants, qui ont dévalué la monnaie locale, entraînant une inflation à deux chiffres dans un pays qui importe presque tout et n'exporte que les hydrocarbures. Cette nouvelle crise du pain est d'autant plus grave, que la levée des subventions sur les produits de première nécessité, brandie par le président Abdelmadjid Tebboune et son gouvernement, et qui devrait s'accompagner d'un renchérissement fulgurant des prix à la consommation, n'est même pas encore entrée en vigueur.

L'huile de table se fait rare

Le pain n'est pas le seul produit de première nécessité qui menace de devenir hors de portée de larges catégories de la population algérienne. L'huile de table, que la junte fanfaronne d'être en mesure d'exporter, est introuvable dans de nombreuses villes. D'ailleurs, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a trouvé inexplicable que l'huile de table se soit éclipsée ces derniers jours des étals des grandes surfaces et épiceries, alors que la loi de finances 2022 a prévu, selon lui, une enveloppe de 20 milliards de dollars en ce qui concerne les subventions des produits de base.

Mais plutôt que d'expliquer cette pénurie d'huile de table par la baisse de production locale, le renchérissement de l'huile de soja sur le marché international, sans parler du retard du paiement par l'Etat de la subvention aux producteurs, Kamel Rezig a préféré verser, lui aussi, dans la «complotite».

Sur les ondes de la radio nationale algérienne, le ministre du Commerce a d'abord pointé du doigt, jeudi et vendredi derniers, les spéculateurs qui auraient stocké de grandes quantités d'huile en vue d'engendrer une hausse des prix et réaliser de gros bénéfices en revendant leurs stocks. Rezig a même demandé aux ménages de ne pas «céder à la rumeur» d'une pénurie de

l'huile de table, d'acheter de «manière rationnelle et faire preuve d'une culture de consommation consciente et authentique»!

La peine capitale pour les commerçants

Le ministre algérien du Commerce a également accusé ce qu'il appelle «les fake news véhiculées par les réseaux sociaux numériques» d'être à l'origine de la tension actuelle sur les prix et la raréfaction de l'huile de table sur le marché local.

Pour donner du crédit à son argumentaire tortueux, Rezig aurait même mis à contribution les forces de l'ordre pour se lancer à la chasse des spéculateurs, dont on se souvient que Tebboune les avait menacés, le 10 octobre dernier, de peines allant jusqu'à 30 ans de prison, voire de la peine capitale pour quelques kilos de pomme de terre.

Cette chasse aux spéculateurs, feinte ou réelle, risque d'attiser davantage les tensions entre les autorités et les commerçants car, aujourd'hui en Algérie, tous les produits de base (fruits, légumes, viandes...) ont vu leurs prix flamber à cause d'une inflation galopante.

Cette nouvelle flambée des prix et autres pénuries interviennent quelques jours seulement après un rapport très peu reluisant de la Banque mondiale sur l'économie algérienne, présentée avec de nombreux voyants au rouge. D'ailleurs, l'institution de Bretton Woods a mis en garde contre un inéluctable «séisme» social, qui risque de secouer violemment le pays. Ce séisme risque de prendre une magnitude encore plus élevée avec la hausse du prix du pain.

Liberte-Algerie - le 06 janvier 2022- La grève des travailleurs des impôts massivement suivis



Le Syndicat autonome des fonctionnaires des impôts (Safi) réclame la révision du statut particulier du fonctionnaire des impôts, le régime indemnitaire, la protection des agents du fisc, des moyens de travail et la formation afin de pouvoir accéder à des postes de responsabilité...

La grève décidée par le Syndicat autonome des fonctionnaires des impôts (Safi) a été suivie dans toutes les inspections de la wilaya de Béjaïa. Le syndicat réclame la révision du statut particulier du fonctionnaire des impôts, le régime indemnitaire, la protection des agents du fisc, des moyens de travail et la formation afin de pouvoir accéder à des postes de responsabilité... Le taux de suivi de la grève a atteint les 90%, a indiqué Mohand-Arezki Sadki, le SG de la section syndicale de Béjaïa.

Dans certaines inspections, le taux a atteint les 100%, a-t-il ajouté avec insistance. Mais à l'Hôtel des finances, sis en face du lycée Polyvalent de Béjaïa, ils ne sont que “30 à 40% à avoir répondu favorablement à l'appel du Saffi”, a indiqué, Abdenour Khebat, le représentant dudit syndicat au niveau de cette institution. Leurs collègues, affiliés à l'UGTA, n'ont pas suivi le mot d'ordre de grève.

Les agents du fisc reviennent ainsi à la charge et ce, “après plusieurs journées de protestation, suivies de réunions, la dernière en date avait eu lieu avec l'actuel chef du gouvernement M. Aïmene Benabderrahmane, alors ministre des Finances, qui avait pris des engagements, mais qui sont restés sans suite”.

D'où le recours à cette journée de protestation, a affirmé M. Sadki, qui poursuit : “Je peux vous dire aussi que s'il n'y a aucune réponse après cette journée de protestation, nous allons durcir le mouvement. Nous irons vers des grèves de dix jours tous les mois et ce, jusqu'à satisfaction de toutes nos revendications.”

Pour son collègue de l'Hôtel des finances, Abdenour Khebat, le chef du gouvernement, qui dirige le secteur des Finances, doit “se pencher sérieusement sur la situation des fonctionnaires des impôts, deuxième secteur qui alimente le budget de l'État après les revenus pétroliers”, alors que, paradoxalement, “les travailleurs touchent des salaires de misère sans que cela puisse s'expliquer”.

C'est pour cette raison que leur syndicat, le Safi, réclame, mordicus, de faire sortir le secteur du giron de la Fonction publique, mais pas seulement. Il demande, en outre, l'application de la loi organique et du système compensatoire, mais aussi de revoir le régime des indemnités introduit via des textes particuliers pour les fonctionnaires des impôts.

Les syndicalistes du Safi veulent suivre l'exemple de leurs collègues de la CNR, de la Cnas et de la Casnos. “Ils sont sortis de la Fonction publique et ils s'en sortent à merveille. Vous imaginez : une femme de ménage touche jusqu'à 50 000 DA, alors qu'un inspecteur principal,

après 26 ans de travail, dépasse à peine les 40 000 DA ! Pis encore, un licencié, qui a choisi les impôts, sera à la catégorie 12, alors qu'il est classé à la 14 dans un autre secteur”.

Les syndicalistes exigent, par ailleurs, d'étendre la qualité de police judiciaire aux fonctionnaires des impôts, qui peuvent être menacés pour avoir appliqué la réglementation.

Liberte-Algerie - le 09 janvier 2022- Les avocats en grève illimitée à partir de jeudi



Les robes noires comptent ainsi protester contre la décision du gouvernement de les soumettre au même régime fiscal que les commerçants avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de finances.

Pour protester contre le nouveau système d'imposition auquel ils sont désormais soumis suite à l'adoption de la loi de finances 2022, les avocats ont décidé d'entrer en grève générale illimitée à compter du jeudi 13 janvier prochain. Cette action radicale a été prise à l'unanimité des barreaux des wilayas qui ont pris part, hier, à l'assemblée générale extraordinaire tenue par l'Union nationale des barreaux à Constantine à l'effet d'organiser la riposte à la décision du gouvernement de les soumettre au même régime fiscal que les commerçants avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de finances. “Après un large débat, les représentants des barreaux au niveau national ont décidé à l'unanimité d'un boycott total de l'activité judiciaire. Il s'agit d'une décision courageuse prise souverainement par une assemblée générale à laquelle, pour la première fois dans l'histoire, tous les barreaux au niveau national ont participé”, a déclaré le président de l'Union nationale des barreaux, Brahim Tayri, à la fin des travaux de cette rencontre nationale.

Tout en exprimant son souhait de voir un dialogue s'ouvrir suite à cette décision, Brahim Tayri a expliqué que la démarche des avocats, s'inscrit dans le cadre de la protection du pouvoir d'achat des Algériens tant le nouveau système d'imposition que leur impose la loi de finances aura un impact lourd sur le citoyen justiciable. “Nous comptons diffuser un communiqué dans ce sens sinon même organiser une conférence de presse pour expliquer la portée de ces nouvelles mesures fiscales et leur retombée sur le pouvoir d'achat”, a-t-il également annoncé à l'occasion. Interrogé à la fin de la rencontre, le bâtonnier de Tizi Ouzou, Me Salah Brahimi a expliqué qu'il s'agit en effet d'une assemblée générale extraordinaire à laquelle ont participé

23 sur les 24 ordres d'avocats existant sur le territoire national et qui a eu pour ordre du jour de traiter uniquement des nouvelles mesures d'impôt introduites dans la loi de finances 2022. “Nous étions soumis à l'impôt forfaitaire unique, (Ifu), de 12%, et depuis 2017 déjà nous avons proposé à la Direction générale des impôts un système d'impôt équitable pour les avocats, à savoir le système de retenue à la source et il n'a pas été accepté bien qu'il s'agisse d'un système qui garantit l'égalité devant l'impôt des avocats sur le territoire national et même pour mettre un terme au non-paiement des impôts puisqu'il y a des avocats qui ne sont pas déclarés aux impôts, et on nous a promis par le passé que nos doléances seront prises en considération, malheureusement, nous avons été surpris que non seulement ils ont refusé de prendre en charge notre doléance mais ont instauré un nouvel impôt qui est de 19% de TVA, ce qui se répercute sur le citoyen dans des moments pénibles pour notre pays, et nos impôts qui seront graduellement entre 20 et 35%, c'est-à-dire que nous serons appelés à payer environ 53%”, a expliqué Me Brahimi soulignant que cette action est décidée après avoir vainement frappé à toutes les portes, à savoir la Direction générale des impôts, le ministère des Finances et saisi le président de la République par écrit, qui n'a pas daigné nous répondre. “Alors nous avons convoqué cette assemblée extraordinaire qui a décidé du boycott des audiences, sauf pour les dossiers qui sont tenus par les derniers délais tels que les pourvois, les appels et les oppositions…”, a-t-il expliqué précisant que la balle est désormais dans le camp des pouvoirs publics qui ont fermé les portes. “Les avocats veulent juste payer un impôt équitable, transparent et de surcroît plus bénéfique pour l'État.

Ce que nous allons prouver après s'ils acceptent l'impôt à la source, car nous allons payer plus d'impôts puisque le système actuel est caractérisé par des déperditions, un non-recouvrement, une fraude fiscale, et même des non-déclarés, cela n'existera plus avec le système du prélèvement à la source”, a-t-il expliqué. Pour sa part, Me Kaci Rahem, du barreau de Tizi Ouzou, a tenu à préciser qu'il est inconcevable que les avocats soient considérés comme des commerçants. “Dans la loi de finances 2022, on a fait de nous des commerçants, ils nous font subir toutes les procédures applicables aux commerçants.

C'est inadmissible ! Or, la proposition du prélèvement à la source est bénéfique autant pour eux que pour nous”, a-t-il expliqué précisant que la goutte qui a fait déborder le vase c'est lorsque la directrice générale des impôts a refusé tout pourparlers avec le président national de l'Union des barreaux. “Il a saisi le président au sujet de ces articles 31 et 16 qui concernent les avocats mais sans recevoir de réponse. Nous avons ressenti un certain mépris à l'endroit des avocats”,

a-t-il déploré. "Nous ne sommes pas des jusqu'au boutistes, nous acceptons de dialoguer mais pas au détriment de notre honneur", a-t-il conclu.

TV5 Monde - le 09 janvier 2022- Algérie : l'opposant Fethi Ghares condamné à 2 ans de prison ferme



Un tribunal d'Alger a condamné à deux ans de prison ferme l'opposant algérien Fethi Ghares, ce dimanche 9 janvier. Il avait été écroué en juin, notamment pour offense au chef de l'Etat.

"Le verdict est tombé dans le procès de Fethi Ghares: condamnation à deux ans de prison et une amende de 200 000 dinars (1 200 euros environ)", a précisé le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), une association de défense des prisonniers.

Le parquet avait requis trois ans de prison contre M. Ghares, coordinateur du Mouvement démocratique et social (MDS), un petit parti de gauche, arrêté et écroué fin juin. Son domicile en banlieue d'Alger avait été perquisitionné.

Selon le CNLD, M. Ghares est poursuivi pour "atteinte à la personne du président de la République" Abdelmajid Tebboune, "outrage à corps constitué" et "diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'unité nationale" et "à l'ordre public". Il devrait faire appel de sa condamnation.

Militant connu de l'opposition de gauche et laïque, Fethi Ghares, 47 ans, s'était engagé en 2019 dans le mouvement de protestation populaire du Hirak, qui réclame un changement radical du système de gouvernance en place depuis l'indépendance en 1962.

Plus de 200 personnes sont actuellement derrière les barreaux en Algérie pour des faits en lien avec le Hirak, selon le CNLD.

Liberte-Algerie - le 10 janvier 2022- Mohcine Belabbas placé sous contrôle judiciaire



Le président du RCD, Mohcine Belabbas, a été placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction près le Tribunal de Hussein Dey (Chambre numéro 1) après son audition aujourd'hui, lundi, indiquent plusieurs sources proches du concerné.

Liberte-Algerie - le 20 janvier 2022- Les activités du PST gelées et son siège fermé



Le Conseil d'Etat, a ordonné, ce jeudi 22 janvier 2022, le gel des activités du Parti socialiste des Travailleurs (PST) et la fermeture de son siège, selon un communiqué du parti publié sur sa page Facebook. Cette décision a été prise sur la base d'une plainte déposée par le ministère de l'Intérieur, demandant une suspension temporaire de l'activité du parti. La direction du PST considère cette décision comme "*un précédent et une attaque flagrante au pluralisme partisan et aux libertés démocratiques en Algérie*".

Liberte-Algerie - le 20 janvier 2022- Le ministère de l'Intérieur débouté dans le dossier de l'UCP



Contrairement au PST, l'Union pour le changement et le progrès (UCP) a gagné une bataille dans une guerre qui l'oppose au ministère de l'Intérieur. Le Conseil d'Etat a rejeté la requête en référé introduite par le représentant du gouvernement visant à geler les activités de cette formation politique. Selon la présidente de ce parti, Zoubida Assoul, la haute juridiction en effet, estimé que les arguments présentés par le ministère n'était pas suffisants pour motiver le gel des activités de ce parti. En revanche, les responsables de l'UCP attendent toujours une décision "dans le fond" portant sur sa dissolution.

Liberte-Algerie - le 20 janvier 2022- Me Aït Larbi appelle à la libération des détenus d'opinion



Au lendemain de la sortie du président Tebboune, où il a déclaré, mardi 18 janvier depuis le ministère de la Défense nationale, que “le commentaire politique et la liberté d’expression étaient garantis mais dans le cadre du respect”, l’avocat et homme politique Mokrane Aït Larbi a réclamé la libération de tous les détenus d’opinion.

“À la lumière de cette déclaration officielle, aucun prisonnier ne doit rester dans les prisons algériennes, sauf ceux de droit commun. À l’opinion, on ne doit opposer à un avis qu’un avis contraire, comme c’est de rigueur dans les sociétés démocratiques”, a-t-il écrit dans un post publié hier sur sa page Facebook.

Pour le militant des droits de l’Homme, tous les Algériens doivent réclamer l’élargissement des détenus, surtout dans la conjoncture actuelle avec les multiples périls auxquels fait face le pays.

“Aujourd’hui que l’Algérie est prise pour cible à ses frontières ouest, on doit tous demander la libération de tous les détenus d’opinion en Algérie si le slogan ‘Algérie nouvelle’ veut dire réellement aller à l’essentiel et non pas un simple détournement de l’attention”, a-t-il asséné.

Pour illustrer son propos, le célèbre avocat a cité le cas du militant politique Hamou Boumediene et ses compagnons qui n’ont pas été présentés devant le juge 5 mois après leur transfert de la prison de Draâ El-Mizan (Tizi Ouzou) à celle d’El-Harrach (Alger).

“Le juge d’instruction près le tribunal de Sidi M’hamed n’a pas convoqué Hamou Boumediene et ses compagnons depuis leur transfert du tribunal de Draâ El-Mizan au tribunal d’Alger le 8 août 2021 (plus de 5 mois), comme en témoigne l’avis du procureur de la République qui a ordonné la poursuite de l’enquête.

Et qu’aucune ordonnance de dépôt n’avait été signée avant la comparution du prévenu devant le juge d’instruction. Malgré les efforts de la défense, ils n’ont pas encore été convoqués”, a-t-il dit.

Coordinateur du Rassemblement pour la Kabylie (RPK), Hamou Boumediene a été arrêté le 27 juin 2021, en compagnie de Bouaziz Aït Chebib (ancien président du MAK qu'il a quitté en 2016), Belaïd Amar Khodja, Hocine Azem et Boussad Becha.

Accusés d'“appartenance à une organisation terroriste”, d’“atteinte à l’unité nationale” et d’“incitation à la haine”, ces militants politiques, favorables à une nouvelle organisation administrative du pays, ont été mis en détention depuis et ils attendent toujours la tenue de leur procès.

Comme pour battre en brèche cette accusation d'appartenance à une organisation terroriste qui pèse sur ces militants, Me Aït Larbi a rappelé les conditions dans lesquelles le MAK a vu le jour en 2001 et la tolérance dont il a bénéficié de la part des autorités jusqu'à une date récente, avant de souligner que les membres de cette organisation l'ont tous quittée après l'annonce de sa transformation en mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie.

“C'est notre droit d'être différents si nous sommes vraiment à l'ère du pluralisme politique”, a-t-il asséné. Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), quelque 300 détenus sont aujourd’hui en prison. Depuis janvier, plusieurs activistes ont été arrêtés, dont deux jeunes filles à Bouira.

Il s'agit de Tilelli Bellabaci qui a été placée en garde à vue à la brigade de Gendarmerie nationale de M'chedallah après son arrestation, lundi 17 janvier 2022, par la Gendarmerie nationale à Bechloul, et de Wissem Sifouan placée, le même jour, sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal de Bouira après son arrestation le 12 janvier dernier.

El-Watan-dz- le 26 janvier 2022 - Air Algérie : Des syndicalistes poursuivent leur mouvement de protestation



Cinq Techniciens de la navigation aérienne et des opérations (TNAO) d'Air Algérie observent depuis six semaines un rassemblement de protestation au siège national de l'UGTA, place du 1er Mai

(Alger), afin de dénoncer leur «licenciement abusif» et exiger leur réintégration au sein d'Air Algérie.

«Cela fait six semaines que nous campons jour et nuit devant le siège de l'UGTA, en dépit des dures conditions climatiques et du risque d'être contaminés par la Covid-19. Jusqu'ici, l'absence d'une solution juste équitable dans le cadre de notre affaire est toujours de mise», ont-ils déploré dans une déclaration rendue publique, lundi, et dont El Watan détient une copie. Ces travailleurs-syndicalistes ont été licenciés par Air Algérie, leur employeur, sur la base d'une demande de l'union syndicale de l'UGTA de Dar El Beida (Alger) de dissoudre leur section syndicale, pourtant légale et agréée depuis 2018, assurent-ils. La décision de l'union locale de l'UGTA de Dar El Beida, à laquelle leur section syndicale est affiliée, «constitue une violation flagrante de la loi, car elle a outrepassé ses prérogatives», et «enfreint le statut et le règlement intérieur de l'UGTA», dénoncent les protestataires dans leur déclaration.

Avant leur licenciement, ces syndicalistes affirment avoir été victimes de «*pressions répétées*» dans le cadre de l'exercice de leur droit syndical, pourtant consacré par la Constitution. Ils ont confié avoir été reçus par le secrétaire général de l'UGTA, Salim Labatcha, lequel a saisi le ministère des Transports à propos de leur affaire.

Le secrétaire général de la centrale syndicale s'était engagé à trouver une solution au bout «*deux ou trois jours*». Mais, «*pour le moment, il n'y a rien de concret*», ont-ils encore déploré. De nouveau, les cinq techniciens de la navigation aérienne et des opérations d'Air Algérie exhortent le premier responsable de l'UGTA à intervenir de manière «*urgente*» en vue de leur réintégration au sein de la compagnie aérienne publique et garantir leur «*protection*» en tant que syndicalistes, affiliés à l'UGTA.

«*Nous appelons aussi les autorités concernées à ouvrir une enquête à propos des* [dépassements dont nous avons été victimes]», ont réclamé les protestataires. Ces derniers ne veulent apparemment pas lâcher prise avant la satisfaction de leur unique revendication.

El-Watan-dz – le 25 janvier 2022- Près de 26,4 millions de personnes en âge de travailler



La population en âge de travailler en Algérie a atteint près de 26,4 millions de personnes en juillet 2020, soit 59,6% de la population globale, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Le dernier rapport annuel de l'ONS sur la démographie en Algérie fait ressortir que la population en âge d'activité, soit les personnes âgées de 15 à 59 ans, s'élève à 26.364.088 personnes.

Ainsi, la part de la population en âge de travailler a continué de décroître pour représenter 59,6% du nombre global de la population résidente en juillet 2020 (44,3 millions), contre 60,0% à la même période en 2019.

La part de la population âgée de moins de cinq ans, qui est de 4,66 millions, a poursuivi également sa tendance baissière, passant de 11,7% de la population globale en 2019 à 11,5% en 2020.

Quant à la population âgée de 5 à 15 ans, elle a connu une légère progression, passant de 30,4% à 30,6% durant la même période de comparaison pour totaliser 3,82 millions de personnes.

Les personnes âgées de 60 ans et plus, représentent 9,8% de la population globale en 2020 contre 9,5% en 2019.

Cette frange a atteint un effectif de 4,32 millions de personnes, dont 2,94 millions de personnes âgés de 65 ans et plus, détaille l'office.

El-Watan-dz – le 24 janvier 2022- Affaire du président du RCD : L'appel examiné mercredi à la cour d'Alger



L'appel introduit par les avocats du président du RCD, Mohcine Belabbas, contre l'ordonnance du juge d'instruction près le tribunal d'Hussein Dey d'Alger sera examiné mercredi prochain par la chambre d'accusation près la cour d'Alger.

C'est ce que nous avons appris, hier, auprès de l'avocate et cadre du parti, Fetta Sadat. «L'appel a été introduit pour demander l'infirmeration (annulation) de l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire de Mohcine Belabbas décidé par le juge d'instruction. L'audience est programmée pour le 26 janvier 2022», explique-t-elle.

Pour rappel, le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a été auditionné, lundi 10 janvier, par le juge d'instruction près le tribunal d'Hussein Dey qui a décidé de le placer sous contrôle judiciaire.

Cette audition a eu lieu dans le cadre de l'enquête liée au «décès d'un ouvrier marocain qui effectuait des travaux dans son logement privé à Alger». Tout en l'obligeant à émarger une fois par mois devant le tribunal, le juge d'instruction a retenu trois chefs d'inculpation contre Mohcine Belabbas, à savoir : «hébergement d'un étranger sans autorisation», «infraction à la législation concernant le travail des étrangers» et «obtention frauduleuse de documents».

Cette affaire, rappelons-le, remonte à juin 2020. A l'époque, Mohcine Belabbas a été convoqué par la Gendarmerie nationale qui l'avait interrogé sur «le décès d'un ouvrier de nationalité marocaine».

Cette convocation était également intervenue 24 heures seulement après la mise en demeure adressée au parti par le ministère de l'Intérieur lui demandant «de mettre un terme à des activités jugées non conformes à la loi».

Quelques mois après, l'ancien ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati, a demandé la levée de l'immunité parlementaire du leader du RCD, ce qui était considéré par de nombreux observateurs comme une forme de pression sur lui en raison de son engagement dans le hirak populaire.

La convocation de Mohcine Belabbas par le juge d'instruction est intervenue, rappelons-le, trois jours après la mise en demeure envoyée par le ministère de l'Intérieur au parti, lui reprochant l'accueil de réunions «d'organisations et d'individus non déclarés».

Dans sa mise en demeure, le département de Kamel Beldjoud reproche au RCD, notamment, la tenue au siège du parti, en décembre dernier, d'une réunion du Front contre la répression et pour la libération des détenus d'opinion.

El-Watan-dz – le 24 janvier 2022- Tizi Ouzou : La grève des boulangers largement suivie

L'appel à la grève lancée par l'Union générale des commerçants et artisans (UGCA) a été largement suivi, hier, par les boulangers dans la wilaya de Tizi Ouzou.

D'ailleurs, pratiquement toutes les boulangeries ont fermé aussi bien dans le chef-lieu de wilaya que dans les communes où la vente de pain est suspendue durant toute la journée. Les protestataires ont tenu, en signe d'action d'accompagnement à la grève, un sit-in devant le siège de la wilaya, histoire de maintenir la pression sur les responsables concernés afin de se faire entendre.

Les grévistes ont motivé leur action par les augmentations des prix de plusieurs produits et le manque de matière première. «Les boulangers, réunis le 18 janvier 2022, ont décidé à l'unanimité de recourir à leur droit d'observer la grève à partir de ce dimanche, et ce, jusqu'à nouvel ordre», lit-on dans un communiqué signé par la section des boulangers de l'Union générale des commerçants et artisans de la wilaya de Tizi Ouzou.

Dans le même document, il est, en outre, précisé que « *cette décision est prise après plusieurs démarches effectuées pour trouver des solutions aux problèmes qui menacent notre activité suite à l'augmentation et le manque de la matière* [première] », soulignent aussi les rédacteurs du même document.

Cette grève a suscité des appréhensions chez les citoyens qui se sont rués, la veille, vers les boulangeries et superettes pour s'approvisionner en quantités importantes de pain.

Ce débrayage a également impacté les restaurants dont certains sont fermés en raison du manque de ce produit nécessaire. Par ailleurs, selon la Direction du commerce et de la concurrence des prix, 90% des boulangers n'ont pas travaillé hier dans la wilaya de Tizi Ouzou.

El-Watan-dz – le 24 janvier 2022- Le PST entreprend des procédures pour le dégel de ses activités

Le Parti socialiste des travailleurs (PST) ne compte pas se laisser faire, après la suspension temporaire de ses activités par le Conseil d'Etat. « *Une délégation de notre parti se rendra, dès la confirmation écrite de la décision du Conseil d'Etat, au ministère de l'Intérieur afin de s'informer sur les procédures à entreprendre pour la levée de cette injuste suspension* », affirme la direction de cette formation politique dans un communiqué, rendu public hier.

Le PST, selon son avocat Me Amine Hamadache, « *prend acte de cette décision et tentera de se mettre en conformité avec la réglementation le plus tôt possible* ». Dans cette affaire, explique-t-il, le ministère de l'Intérieur n'a pas respecté les dispositions de la loi sur les partis l'autorisant à saisir la justice en cas de dépassements.

«En avril dernier, le ministère a adressé une mise en demeure au PST concernant le retard dans l'organisation de son congrès. Mais, tout de suite après, et sans attendre la fin du délai fixé par la loi, il a entrepris une procédure du gel des activités du parti. Pis encore, le ministère a même refusé d'accuser réception des nouveaux documents fournis par la direction du PST qui a organisé un congrès dans les délais.

Le représentant du gouvernement a même refusé de recevoir l'huissier de justice mandaté par le parti», souligne l'avocat. Selon lui, les véritables intentions du département de Kamel Beldjoud seront connues dans les prochains jours. «S'il continue à refuser que le PST se mette en conformité avec la loi, c'est qu'il veut sa dissolution.

On va attendre la suite des événements», souligne Me Hamadache. En attendant, le PST qualifie sa suspension de «grave précédent contre le multipartisme et d'une atteinte supplémentaire intolérable aux libertés démocratiques dans notre pays». «Il est à rappeler que cette décision a été rendue suite à la plainte introduite le 26 avril 2021 par le ministre de l'Intérieur.

Prétextant le retard pris dans l'organisation de notre congrès, cette action judiciaire abusive est intervenue avant l'expiration du délai de 15 jours fixé par la mise en demeure qui nous a été adressée d'une part et, d'autre part, au lendemain de la tenue, justement, de notre congrès et la transmission des documents y afférents au ministre de l'Intérieur par le biais d'un huissier de justice», rappelle le parti dans son communiqué.

Dénonçant l'escalade répressive «qui n'a épargné ni des chefs de parti, ni des militants politiques», le PST estime que celle-ci «constitue aussi une grave dérive qui fragilise les capacités de résistance de notre pays face aux menaces extérieures, et contredit le ronronnement du discours officiel sur l'impérative consolidation d'un front intérieur antisioniste et anti-impérialiste». «Pour notre parti, le combat pour les libertés démocratiques, l'égalité et la justice sociale, entamé dans la clandestinité depuis 1974, et poursuivi à partir de 1989 dans le cadre du PST, continue. C'est un combat historique que plusieurs générations de militants de notre courant ont incarné et payé parfois de leur vie», insiste la direction du parti. Les réactions à la suspension des activités du PST se poursuivent depuis vendredi dernier. Après le PT, le RCD et la LADDH, le FFS condamne, lui aussi, «fermement» cette sentence.

«Cette décision, qui est une dérive dangereuse du pouvoir, fait partie d'une série de restrictions affectant les organisations politiques, inédites et croissantes, avec l'utilisation flagrante de l'administration et de la justice, dans le but d'hypothéquer l'action politique et de mettre fin au pluralisme politique que les Algériens ont arraché après des décennies de lutte», écrit le FFS dans un communiqué, exprimant sa solidarité avec le PST.

«Ce sont des signaux qui confirment la contradiction du discours du pouvoir avec ses pratiques sur le terrain et indiquent l'absence d'une volonté d'ouvrir le champ politique pour contribuer à l'adoption d'un projet national global», ajoute le même document.

L'expression dz – le 29 janvier 2022- Ali Ghediri écope de 4 ans de prison ferme- Incarcéré depuis juin 2019, l'accusé a passé plus de 32 mois en détention.



Le procès en appel du général-major en retraite, Ali Ghediri, s'est ouvert jeudi à la cour d'Alger. Le tribunal criminel a confirmé le verdict de la première instance, en condamnant l'accusé à 4 ans de prison ferme. L'accusé a passé 32 mois en détention. Son coaccusé, Hocine Gouasmia, a été condamné à 10 ans de prison ferme.

Lors de son audition par la présidente de l'audience à propos de son accusation, «atteinte au moral de l'armée en temps de paix», Ali Ghediri a indiqué: «Comment puis-je porter atteinte au moral de l'armée, une institution à laquelle j'ai donné ma fille et mon fils, qui sont ma chair et mon sang...». «Quand je vois le chef d'état -major dire au ministre de la Justice il faut aller jusqu'au bout et auquel le ministre acquiesce avec mille remerciements, cela m'a mis hors de moi». Pourquoi m'a-t-on jeté en prison six mois après la publication de mon interview dans un quotidien national?, s'est-il demandé. «J'assume mon entière responsabilité quant à mes déclarations», a-t-il soutenu. «L'objectif de cette interview était de mettre en évidence l'intérêt suprême de l'Algérie, car le pays était dans l'impasse».

Le candidat à la présidentielle avortée avait nié avoir reçu un quelconque soutien ou aide de l'étranger ou de ses collègues militaires.

À titre de rappel, il avait appelé implicitement à empêcher le 5ème mandat de Bouteflika, considéré comme une menace contre la paix civile.

À ce sujet, il a déclaré qu' «il n'était pas d'accord avec le quatrième mandat» et «c'était lui qui avait demandé de quitter l'armée». S'agissant de sa relation avec son coaccusé, Hocine Gouasmia, chef d'un parti politique agréé en 2013, accusé, entre autres, d'intelligence avec l'étranger, il indique: «Je rencontrais Hocine Gouasmia dans le but de m'aider dans la collecte des parrainages pour l'élection présidentielle». «Je suis devant vous suite à une interview accordé au journal El Watan en décembre 2018», a-t-il réitéré, ajoutant:

«Depuis mon départ à la retraite je n'ai pas cessé de m'exprimer sur la situation politique à travers mes contributions dans les médias».

Quand la juge lui demande si «les militaires peuvent s'ingérer dans la politique», Ali Ghediri, répond: «C'est un impératif historique». Le collectif de défense de Ghediri, composé de 18 avocats, a plaidé l'innocence. Ils se sont relayés au prétoire pour déplorer notamment «l'acharnement judiciaire» contre leur client et le caractère «purement politique» de son dossier monté de toutes pièces». Selon son avocate Nabila Slimi, «il est poursuivi par l'article 75 du Code pénal par ce qu'il avait répondu dans le cadre de son entretien sur une question concernant le rôle de l'institution militaire face à la crise politique».

Le parquet avait requis une peine de 10 ans de prison ferme contre lui. Il avait également requis la confiscation de tous les biens saisis de l'accusé, poursuivi pour «atteinte au moral de l'Armée nationale populaire (ANP) en temps de paix». Ali Ghediri a été condamné, en septembre dernier, à 4 ans de prison ferme par le tribunal criminel de Dar Elk-Beïda. Placé en détention provisoire en juin 2019, il est poursuivi pour «motifs d'atteinte au moral des troupes de l'Armée nationale populaire (ANP) en temps de paix». Le même tribunal avait condamné, dans la même affaire Hocine Guasmi, à 10 ans de prison ferme, avec interdiction des droits civiques, pour «faux et usage de faux», «usurpation d'identité», «intelligence avec l'étranger» et «atteinte au moral de l'ANP».

L'expression dz – le 29 janvier 2022- La baguette toujours absente



La grève qui se prolonge a induit d'autres solutions de rechange pour les commerçants qui se débrouillent comme ils peuvent.

La grève des boulanger se poursuit toujours dans la wilaya de Tizi Ouzou. En effet, après l'expiration de trois jours, l'Union générale des commerçants et des artisans algériens, section de Tizi-Ouzou, a décidé de sa poursuite avec, cette fois, un caractère illimité. Selon les représentants de cette dernière, le silence de la tutelle est un motif suffisant pour prolonger la protesta. D'ailleurs, après l'expiration de cette durée, les boulanger ont entamé un autre cycle de grève avec un rassemblement devant le siège de la wilaya, afin d'exprimer publiquement leur colère.

Ces derniers jours, l'absence de la baguette de 10 dinars dans les commerces a contraint les ménages à recourir aux autres variétés telles que le pain traditionnel. Une option qui a eu un impact sur la commercialisation de la farine et de la semoule dont la consommation ménagère s'est accrue depuis quelques jours.

La consommation de ces pains traditionnels a tellement été portée à la hausse que les fabricants artisanaux débordent de clients. Constituée généralement de femmes au foyer, cette petite filière ne s'est jamais mieux portée que pendant cette grève des boulangers. En fait, la grève qui se prolonge a également induit d'autres solutions de rechange pour les commerçants qui se débrouillent comme ils peuvent en attendant le passage de cette conjoncture. Alors que certains ont carrément opté pour le pain traditionnel, même s'il coûte plus cher, d'autres usent du transport pour aller chercher du pain dans les wilayas limitrophes. Dans la ville littorale de Tigzirt, de nombreux commerçants ont trouvé la solution chez les boulangers de la ville mitoyenne, Dellys qui, elle, relève de la wilaya de Boumerdès.

En effet, ces derniers s'approvisionnent en baguettes de 10 dinars, étant donné que le trajet n'est pas si long pour empêcher ces opérations.

Il convient de rappeler que la grève des boulangers de la wilaya de Tizi Ouzou a débuté la semaine dernière avec pour motif la hausse des prix des produits de base, selon les représentants de cette catégorie qui ont alerté sur le danger qui guette la corporation. En effet, ces derniers affirmaient, lors de leur rassemblement de mercredi, que «les boulangeries se dirigent vers la disparition si des solutions ne sont pas trouvées». Des solutions telles que l'augmentation du prix de cette baguette où, ajoutent-ils, des facilités sur le plan fiscal ou autres. Enfin, du côté des citoyens impactés par le débrayage, c'est l'expectative, en vue d'une solution qui viendrait dénouer la situation. Même si le pain traditionnel est disponible et que beaucoup recommencent à le fabriquer à la maison, il n'en demeure pas moins que l'utilisation de la baguette semble ancrée dans les mœurs.

L'expression dz – le 29 janvier 2022- Ils emboîtent le pas aux avocats et notaires- Les huissiers de justice rejoignent la protestation



De leur côté, les notaires poursuivent leur action de protestation. Ils avaient, faut-il le rappeler, emboîté le pas aux avocats.

Les huissiers de justice s'apprêtent à grossir les rangs des contestaires du nouveau régime fiscal contenu dans la loi de Finance 2022 aux professions libérales non commerciales. A l'instar des notaires, les huissiers de justice en leur qualité d'officiers publics, comptent annoncer dès aujourd'hui l'action qu'ils comptent entreprendre pour dénoncer le nouveau système fiscal qui a contribué à alourdir leurs charges. Ils déplorent le fait qu'il soit mis sur le même pied d'égalité que les commerçants et les industriels. L'article 12 de la LF2020 assujettis les huissiers de justice à payer 35% de leurs gains. De leur côté les notaires poursuivent leur action de protestation. Ils ont appelé le gouvernement à surseoir à la mise en œuvre du système fiscal imposé par la loi de Finance. Ces derniers avaient, faut-il le rappeler, emboîté le pas aux avocats. Les notaires qui ont tempéré avant d'enclencher un mouvement de grève, étant donné leur qualité d'officiers publics détenteurs du sceau de l'Etat, avaient menacé de passer à la vitesse supérieure si les portes du dialogue restent fermées. Ils ont décidé de ne pas payer les droits d'enregistrement, de timbre et les taxes de publicité foncière jusqu'à la fin du délai légal, qui est souvent d'un à deux mois. A travers leur action les notaires visaient l'assèchement de la liquidité du trésor public.

Le notaire joue un rôle important dans la vie économique à travers la collecte des Impôts, le caractère officiel qu'il confère aux documents, la certification des transactions, l'amélioration des recettes du trésor public. A rappeler que les avocats ont eu gain de cause suite à leur débrayage. Les robes noires ont décidé de suspendre leur grève juste après leur rencontre avec le Premier ministre, ministre des Finances. Les deux parties se sont mises d'accord sur la révision du nouveau système fiscal. La mise sur pieds d'une commission mixte qui se penchera sur cette révision est la solution retenue. Le niveau système est le mix des deux régimes. Autrement dit, il combinera entre le système de prélèvement à la source, proposé par les avocats, tout en gardant le principe de l'impôt sur le revenu global, consacrant l'équité fiscale. Il a été également convenu d'introduire cette révision dans la loi de Finances complémentaire. Une rencontre a été aussi prévue entre les deux parties au courant de la première semaine de

mois de février prochain en vue de débattre sur les mécanismes de mise en application de prélèvement à la source. Les robes noires ont réussi à paralyser l'ensemble des tribunaux et Cours de justice dépendant dix jours à compter du 13 janvier dernier. Il est à noter qu'à la faveur de la loi de Finances, l'impôt forfaitaire (IFU) au taux de 12% auquel sont soumis les avocats a été remplacé par un nouveau régime qui les constraint de payer à titre de taxes et impôts 35 % de leurs gains.

APS dz – 29 janvier 2022 - Le Parquet d'Alger dément des informations sur une grève de la faim de certains détenus

Le Parquet général près la Cour d'Alger a démenti les informations "tendancieuses" faisant état de l'entrée en grève de la faim d'une "certaine frange" de détenus de la prison d'El Harrach, dans "la mesure où aucun mouvement de grève" n'a été enregistré au sein de cet établissement pénitencier, a indiqué samedi un communiqué de la Cour d'Alger.

Ce communiqué de la Cour d'Alger intervient suite "aux informations diffusées par certains organes de presse faisant état de l'entrée en grève de la faim d'une certaine frange de détenus de la prison d'El Harrach en la journée d'hier, vendredi 28/01/2022".

La même source a indiqué qu'"en application des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le Parquet général près la Cour d'Alger et par souci d'éclairer l'opinion publique, dément ces informations tendancieuses dans la mesure où aucun mouvement de grève n'a été enregistré au sein de cet établissement pénitencier".

La même instance a ajouté qu'il était "important de rappeler que la diffusion de fausses informations pouvant impacter la sécurité et la stabilité des institutions comme il l'est établi dans le cas de figure, pourrait voir engagée la responsabilité pénale de ses auteurs dans la mesure où les informations de cette nature ont pour but d'impacter négativement l'ordre public et les institutions".

Le soir d'Algérie - le 30 janvier 2022- Le parquet d'Alger dément des informations sur une grève de la faim de certains détenus

Le parquet général près la cour d'Alger a démenti les informations «tendancieuses» faisant état de l'entrée en grève de la faim d'une «certaine frange» de détenus de la prison d'El-Harrach, dans «la mesure où aucun mouvement de grève» n'a été enregistré au sein de cet établissement pénitentiaire, a indiqué samedi un communiqué de la cour d'Alger. Ce communiqué de la cour d'Alger intervient suite «aux informations diffusées par certains organes de presse faisant état de l'entrée en grève de la faim d'une certaine frange de détenus de la prison d'El-Harrach en la journée du vendredi 28/01/2022». La même source a indiqué qu'«en application des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le parquet général près la cour d'Alger, et par souci d'éclairer l'opinion publique, dément ces informations tendancieuses dans la mesure où aucun mouvement de grève n'a été enregistré au sein de cet établissement pénitentiaire». La même instance a ajouté qu'il était «important de rappeler que la diffusion de fausses informations pouvant impacter la sécurité et la stabilité des institutions comme il est établi dans le cas de figure, pourrait voir engagée la responsabilité pénale de ses auteurs dans la mesure où les informations de cette nature ont pour but d'impacter négativement l'ordre public et les institutions».

Humanité - 40 détenus en grève de la faim à Alger

333 personnes ont été arrêtées parce que soupçonnées d'appartenir au mouvement Hirak. Une quarantaine de ces prisonniers d'opinion auraient entamé une grève de la faim.

Selon le journal algérien *le Matin*, une quarantaine de prisonniers d'opinion seraient entrés en grève de la faim depuis le 28 janvier sur leur lieu de détention à Alger. Le journal note que le nombre d'arrestations et de détentions arbitraires est allé croissant ces derniers jours, à l'approche de la date anniversaire du grand mouvement Hirak-Tanekra exigeant le respect de la démocratie.

Incarcérés de façon « préventive ». Il y aurait eu un total de 333 personnes arrêtées parce que soupçonnées d'appartenance à ce mouvement. Tous ces détenus d'opinion ont été incarcérés sans raison de façon « préventive » et écroués dans des prisons de la capitale algérienne. Rien que depuis le début de l'année, plus d'une trentaine de citoyens auraient été ainsi placés sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire.